

Association SOLIGO 86

Siège social : 2 Rue Des Métiers - 86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOLIGO 86, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n°2022-06.

4- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Créances », les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Dans l'annexe au paragraphe « Subventions d'investissement (équipement) », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions d'équipement.
- Dans l'annexe au paragraphe « Subventions et Concours publics », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions.
- Dans l'annexe au paragraphe « Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe sur les postes considérés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

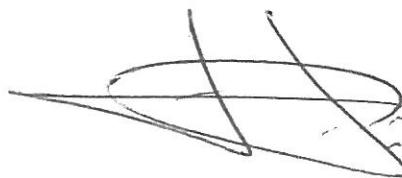
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 4 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SAS OUEST AQUITAINE AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the printed name.

Mikaël HUGONNET
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION SOLIGO 86

2 Rue des Métiers

86130 SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX

COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 01.01.2025 au 31.12.2025

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)		31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	105 532	- 44 999	60 533	63 244
Autres immobilisations corporelles	66 941	- 30 853	36 089	51 355
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	152		152	
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 937		4 937	4 937
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	177 563	- 75 851	101 711	119 536
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours	8 483		8 483	4 340
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	15 196	- 1 209	13 987	7 469
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	43 004		43 004	35 622
Charges constatées d'avance	11 156		11 156	10 828
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	3 166		3 166	75 847
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	81 004	- 1 209	79 796	134 106
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	258 567	- 77 060	181 507	253 642
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 10 rue République III
 2 rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	12 000	15 000
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	- 38 328	- 11 604
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 293	- 26 725
Situation nette (sous total)	- 45 621	- 23 328
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	109 203	131 483
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	63 581	108 154
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	352	652
TOTAL PROVISIONS (III)	352	652
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 123	12 920
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	58 227	68 073
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	19 082	20 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 567
Autres dettes	2 687	2 116
Produits constatés d'avance	455	22 399
TOTAL DETTES (IV)	117 574	144 835
Écarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	181 507	253 642
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	110 486	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	166 304	165 019	1 285	1
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	69 327	77 934	- 8 607	- 11
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	240 633	184 034	56 599	31
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
- Dons manuels				
- Mécénats	9 899		9 899	
- Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	300	1 283	- 983	- 77
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	850		850	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 441	6	1 435	25 355
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	488 754	428 276	60 477	14
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	130 476	127 689	2 788	2
Variation de stock	- 4 142	- 292	- 3 850	1 317
Autres achats et charges externes (1) (2)	130 068	119 041	11 027	9
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 642	4 421	221	5
Salaires	165 100	170 684	- 5 584	- 3
Cotisations sociales	36 214	42 951	- 6 737	- 16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 201	30 056	11 144	37
Dotations aux provisions		652	- 652	- 100
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 419		3 419	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	497	40	457	1 149
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	507 475	495 241	12 234	2
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 18 721	- 66 965	48 244	- 72
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)				
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	572	446	126	28
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	572	446	126	28
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 572	- 446	- 126	28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 19 293	- 67 412	48 118	- 71

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (V)		48 323	- 48 323	- 100
Charges exceptionnelles (VI)		7 636	- 7 636	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		40 687	- 40 687	- 100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	488 754	476 599	12 155	3
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	508 047	503 324	4 723	1
EXCEDENT				
DEFICIT	- 19 293	- 26 725	7 431	- 28
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	8 991		8 991	
Prestations en nature				
Bénévolat	584	42	542	1 292
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	9 576	42	9 534	22 699
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	8 991		8 991	
Prestations en nature				
Personnel bénévole	584	42	542	1 292
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	9 576	42	9 534	22 699
(1) Redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				

OUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Jean République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 93 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 181506.98 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -19293.34 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés par le bureau du 24 avril 2026.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association SOLIGO 86 est une association loi 1901 créée en 2022. Cette association porte notamment un chantier d'insertion par l'activité économique qui a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. L'activité support du chantier d'insertion est la réparation automobile. Plus largement, elle travaille sur la mobilité des personnes en difficultés.

Elle emploie environ 6 personnes.

L'association n'est pas fiscalisée.

Principes généraux

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

La situation nette s'est dégradée et s'élève à - 45.621 € au 31/12/2025. Cette situation entraîne une incertitude sur la capacité de l'association à poursuivre son activité. Elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité. Cependant, les mesures de restructurations mises en place devraient produire leur effet à moyen terme. Les comptes annuels ont donc été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ont été appliquées pour notre entité.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraîne aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

Tableau de comparabilité

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 Règl.ANC 2022-06	31 décembre 2024	Variation 2025/2024 Règl. ANC 2022-06
Cotisations	- €	- €	- €	- €
Ventes biens & services	235 630 €	242 953 €	242 953 €	7 322 €
Produits tiers financeurs	240 633 €	231 357 €	184 035 €	9 276 €
Ressources liées à la générosité du public	9 899 €	- €	- €	9 899 €
Rep.s/amort., dép.& provisions	300 €	- €	1 283 €	300 €
Produits cess.immo.	850 €	1 000 €	- €	150 €
Utilisation fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Autres produits	1 441 €	437 €	6 €	1 004 €
Total produits d'exploitation	488 754 €	475 747 €	428 276 €	13 007 €
Achats MP & marchandises	126 334 €	127 396 €	127 396 €	1 062 €
Autres achats & charges externes	130 068 €	119 041 €	119 041 €	11 027 €
Aides financières	- €	- €	- €	- €
Impôts & taxes	4 642 €	4 421 €	4 421 €	221 €
Charges de personnel	201 314 €	212 783 €	213 635 €	11 469 €
Dotations aux amort.& aux dépréc.	41 201 €	30 056 €	30 056 €	11 144 €
Dotations aux provisions	- €	652 €	652 €	652 €
Reports en fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Valeurs compt.immo.cédées	3 419 €	4 284 €	- €	865 €
Autres charges	497 €	3 392 €	40 €	2 895 €
Total charges d'exploitation	507 475 €	502 025 €	495 241 €	5 450 €
Résultat d'exploitation	- 18 721 €	- 26 278 €	- 66 965 €	7 557 €
Produits financiers	- €	- €	- €	- €
Charges financières	572 €	446 €	446 €	126 €
Résultat courant	- 19 293 €	- 26 725 €	- 67 412 €	7 431 €
Produits exceptionnels	- €	- €	48 323 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	7 636 €	- €
Participation des salariés	- €	- €	- €	- €
Impôts s/les bénéfices	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	- 19 293 €	- 26 725 €	- 26 725 €	7 431 €

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Traitement comptable des subventions

Subventions d'investissement (équipement)

Les subventions d'équipement sont enregistrées en capitaux propres dès leurs octrois. Elles sont virées au résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles ont financées pour les immobilisations amortissables. Pour les immobilisations non amortissables, n'ayant pas de clause d'inaliénabilité contractuelle, elles sont étalées sur une période maximale de 10 ans.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels	84 177		26 080		4 725	105 532	
Autres immobilisations corporelles	67 587		3 167	3 813		66 941	
Installations générales, agencements, aménagements divers	34 906					34 906	
Matériel de transport	25 817		3 167	3 813		25 171	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 864					6 864	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	151 764		29 247	3 813	4 725	172 473	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés			152			152	
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 937					4 937	
Sous-total	4 937		152			5 090	
Total	156 701		29 400	3 813	4 725	177 563	

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels	20 933	25 371	1 306	44 999
Autres immobilisations corporelles	16 232	14 620		30 853
Installations générales, agencements, aménagements divers	2 811	4 016		6 827
Matériel de transport	11 299	8 317		19 616
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 122	2 288		4 410
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	37 166	39 992	1 306	75 851
Total	37 166	39 992	1 306	75 851

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Informations relatives à l'actif immobilisé

Précisions sur les amortissements

Valeur résiduelle

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Durée et mode d'amortissement

Immobilisations incorporelles

Seul le mode linéaire est retenu.

Immobilisations corporelles

Le mode linéaire est retenu.

Information relatives aux stocks et en-cours

Stocks et en-cours

	Exercice N	Exercice N-1
Matières premières et autres approvisionnements		
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises	8 483	4 340
Total	8 483	4 340

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	4 937	4 937	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 937	4 937	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	69 356	69 356	
Créances clients	15 196	15 196	
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés	15 196	15 196	
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	40 823	40 823	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers	40 823	40 823	
Autres créances	2 181	2 181	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	2 181	2 181	
Charges constatées d'avance	11 156	11 156	
Total	74 293	74 293	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	2 148	13 379	- 11 231	- 84
Clients - Factures à établir	450	215	235	109
Personnel - Produits à recevoir				
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	40 823	22 243	18 581	84
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers				
Total	43 421	35 837	7 584	21

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations				
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers		1 209		1 209
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total		1 209		1 209

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation des créances

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	15 000			3 000	12 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	- 11 604	26 725			- 38 328
Excédent ou déficit de l'exercice	- 26 725	26 725		19 293	- 19 293
Situation nette (sous total)	- 23 328	53 449		22 293	- 45 621
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	131 483		32 500	54 780	109 203
Provisions réglementées					
Total	108 154	53 449	32 500	77 073	63 581

Tableau des subventions d'investissement

	31/12/2024 (12 mois)	Variations de l'exercice		31/12/2025 (12 mois)
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal	187 297	25 900	6 600	206 597
Quotes-parts virées au résultat	55 814	48 180	6 600	97 394
Subventions d'investissement nettes	131 483	- 22 280		109 203

Provisions

Provisions pour risques et charges

	Montant début d'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Sous-total					
PROVISIONS POUR CHARGES					
Charges sur legs ou donations					
Pour pensions et obligations similaires	652		300		352
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total	652		300		352
Total des provisions	652		300		352

Précisions sur les provisions significatives et passifs éventuels

Précisions sur les provisions significatives

Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'entité se composent d'avantages long terme, postérieurs à l'emploi, consentis aux employés (en particulier, les indemnités de départ à la retraite). Notre entité provisionne ses engagements au titre des indemnités de départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Convention collective : Ateliers et Chantiers d'Insertion
- Taux d'actualisation retenu : 3,96%
- Âge légal de départ à la retraite : 65 ans
- Evolution annuelle des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : non cadre : 40% cadre : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Turnover : faible

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 352 €. Il est totalement provisionné au titre de l'exercice.

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 123	30 035	7 088	
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	37 123	30 035	7 088	
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	37 123	30 035	7 088	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	58 227	58 227		
AUTRES DETTES	21 769	21 769		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	17 362	17 362		
Personnel et comptes rattachés	6 706	6 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 656	10 656		
Dettes fiscales	1 720	1 720		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 720	1 720		
Autres	2 687	2 687		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs				
Autres dettes	2 687	2 687		
Produits constatés d'avance	455	455		
Total	117 574	110 486	7 088	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 863			

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	77		77	
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	8 750	13 436	- 4 686	- 35
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder	1 375	436	939	215
Personnel - Charges à payer	6 706	5 143	1 563	30
Organismes sociaux - Charges à payer	2 487	1 967	520	26
Etat - Charges à payer	1 686	1 913	- 227	- 12
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	21 081	22 895	- 1 814	- 8

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	11 156	11 156		
Total	11 156	11 156		

Produits constatés d'avance

	Solde comptable 487	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	455	455		
Total	455	455		

Notes relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Subventions et Concours Publics

	Union Européenne	Etat	Collectivités Territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres	Total
Concours publics		62 433				62 433
Subvention d'exploitation	10 000		117 520		2 500	130 020
Subvention d'investissement					25 900	25 900
Total	10 000	62 433	117 520		28 400	218 353

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges " Reports en fonds dédiés " en contrepartie du passif " Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ".

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en " Provisions pour risques et charges ".

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes		3 708
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total		3 708

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	9 576	42
Dons en nature	8 991	
Prestations en nature		
Bénévolat	584	42
Total	9 576	42
EMPLOIS	9 576	42
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	8 991	
Prestations		
Personnel bénévole	584	42
Total	9 576	42

Autres informations

Tableau des effectifs

	Exercice N
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	3
Ouvriers	2
Total	6

QUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Pour République III
 2 Rue Alfred Nobel
 85000 POITIERS
 Tél. 05 16 93 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z